

22 février 2011

11.323

**Question Carole Maeder-Milz****Vaccination contre la diphtérie**

Le canton de Neuchâtel est, avec celui de Genève, un des derniers cantons en Suisse où la vaccination contre la diphtérie est encore obligatoire.

Nous sommes bien conscients que la promotion de la vaccination est une priorité de santé publique pour les autorités fédérales et cantonales, et que la possibilité de se prémunir contre les maladies infectieuses grâce aux vaccins est une chance. Mais pour la Confédération et les autres cantons, aucune vaccination n'est obligatoire, elles sont toutes vivement recommandées, selon le plan de vaccination de la Confédération. Pourquoi la vaccination contre la diphtérie fait-elle donc exception dans notre canton?

Cosignataires: P. Erard, G. Würgler, M.-F. Monnier Douard, C. Gehringer et D. Angst.